

## Compte Rendu CTL du 21 mars 2019

Les représentants des personnels ont lu leurs déclarations liminaires auxquelles la Présidente du CTL a répondu comme suit:

-les organisations syndicales ont fait remarquer que les années se suivent et malheureusement se ressemblent. La Présidente nuance ces propos car le contexte social actuel est encore plus compliqué et va bien au delà du cadre de nos instances et de la Loi Fonction publique.

-Concernant le Rapport du Défenseur des droits, mentionné dans la liminaire de **Solidaires Finances Publiques 43**, qui met l'accent sur la « fracture numérique », la Présidente précise que le Rapport de la Cour des Comptes sur les services publics et les territoires ruraux du 20 mars n'a pas la même analyse. Le contraire nous aurait étonné quand on se souvient du bilan des 10 ans de la DGFIP que la Cour avait fait en juin dernier...

-S'agissant de la prime PAS, la Présidente rappelle qu'elle doit rester exceptionnelle et ne peut être octroyée à l'ensemble des Agents du Département.

- Le matin même du CTL, Gérald DARMANIN évoquait une possible mise en place de la déclaration de revenus « tacite » pour les personnes qui n'ont rien à ajouter à la déclaration pré-remplie. La Présidente précise qu'elle n'a aucune information complémentaire et affirme que cela ne sera sûrement pas étendu à tous les contribuables.

Les représentants des personnels rétorquent qu'il s'agit d'une attaque supplémentaire au principe de "libre consentement à l'impôt", pilier de notre République.

### Ordre du Jour

Avant le début des débats, les élus **Solidaires Finances Publiques 43** regrettent que les trois points dont ils ont demandé l'ajout à l'ordre du jour à savoir le Télétravail, la Prime PAS et la Géographie revisitée ont été mis en "questions diverses" sans aucune information à l'appui. La Présidente répond qu'elle n'avait pas de document de travail à transmettre sur ces sujets.

Par ailleurs, les organisations syndicales réitèrent leur demande à la Direction pour l'envoi des documents de préparation dans les délais notifiés par le règlement intérieur et non quelques jours avant. La Présidente répond qu'elle y sera attentive à l'avenir.

Enfin une proposition de motion intersyndicale contre la casse revisitée de la DGFIP a été proposée et votée par les organisations syndicales.

## Organisation de la campagne déclarative 2019

Le Responsable de Pôle dresse le bilan de la campagne déclarative de 2018, qui était la deuxième année de préparation de la mise en place du PAS à la suite de son report. Il y avait donc un plan de communication fort.

Par ailleurs, la généralisation de la télédéclaration se poursuivait avec l'abaissement du seuil de l'obligation de télédéclarer.

Les services devaient avoir une attention toute particulière à la fiabilisation des fichiers et ont pu constater un flux d'accueil physique important. La Présidente rappelle que le rôle premier des personnes recrutées dans le cadre du service civique est d'accompagner l'utilisateur lors de la création de son espace particulier. En revanche ce sont les agents qui répondent aux questions fiscales.

Si l'on pouvait s'attendre à une augmentation de l'accueil téléphonique (+27%) et des e-contacts dans une démarche de la Direction pour répondre à distance, la nette progression de l'accueil physique (+29%) démontre que tous les problèmes ne peuvent pas être réglés en ligne, d'autant plus qu'un nombre important d'utilisateurs n'ont pas ou ne peuvent pas utiliser internet (fracture numérique).

Les représentants des personnels affirment leur attachement à l'accueil physique tel qu'il existe aujourd'hui et ne souhaitent pas que l'accueil sur rendez-vous devienne la règle.

De plus, malgré toutes ces charges de travail supplémentaires y compris l'augmentation des mises à jour TH et voirie de la liste 2, le taux de saisie des déclarations de 98% a été obtenu dans l'ensemble des services à la date donnée.

Pour le Responsable du Pôle, la campagne déclarative 2018 s'est donc traduite par un volume d'accueil en nette progression, une appropriation de la messagerie sécurisée par l'utilisateur, une campagne dense mais maîtrisée malgré des conditions difficiles.

Les élus **Solidaires Finances Publiques 43** ont insisté sur le fait que la maîtrise de la campagne revient avant tout aux agents qui ont fait preuve une fois de plus de grande conscience professionnelle malgré des effectifs déplorables. Ils ont également attiré l'attention de la Direction sur le fait que cette campagne difficile avait laissé des traces sur les agents et qu'il ne fallait pas minimiser les risques psycho-sociaux liés, à l'aube de la nouvelle campagne déclarative.

Les représentants des personnels affirment d'ores et déjà que la campagne déclarative 2019 s'annonce plus difficile encore, avec des flux d'accueil sans doute plus importants et demandera plus de technicité avec la mise en place du CIMR et de l'année blanche. Ils regrettent le manque d'information alors que le coup d'envoi est proche.

Le Responsable du Pôle précise que la note de campagne départementale est en cours d'élaboration, qu'une concertation est en cours avec les responsables et contrôleurs de chaque SIP afin de mettre en place la solution la plus adaptée pour gérer ses flux d'accueil. Il rappelle que l'objectif est que tout se passe au mieux en utilisant efficacement les outils mis à disposition dont l'accueil personnalisé sur rendez-vous. Il considère que trois formes d'accueil seront ainsi proposés : l'accueil généraliste, l'accueil spécialisé sur les plages d'ouverture au

public et l'accueil personnalisé sur rendez-vous. Il s'agira alors de trouver la bonne articulation.

Les organisations syndicales demandent à voter sur ce point présenté pour information à l'ordre du jour. Cette possibilité leur est refusée par la Présidente au vu d'une réponse de la Centrale.

Les représentants des personnels, comme les y autorise le règlement intérieur, formulent donc une proposition en intersyndicale pour dénoncer l'insuffisance des effectifs et le manque d'informations vis-à-vis de cette campagne de déclaration qui s'annonce.

***Les élus Solidaires Finances Publiques 43 rappellent aux agents, comme lors de leurs visites de postes, l'importance de l'alimentation de l'application ORCFA, d'après laquelle sont établies les statistiques de l'accueil. Si nous sommes parfaitement conscients qu'il est très difficile notamment dans un petit poste de noter systématiquement les flux, il ne faut pas oublier que c'est bien trop souvent d'après ces statistiques que sont décidées les suppressions d'emplois!***

### **Point d'avancement sur le Télé-Travail**

La date limite de dépôt des dossiers concernant le télétravail pour les agents de la DDFIP 43 était fixée au 8 mars 2019.

9 demandes ont ainsi été déposées (4 en direction, 4 en SIP/SIE/SIPIE, 1 en trésorerie).

Les chefs de service ont eu la consigne de recevoir les agents, afin de déterminer ensemble comment envisager leur télétravail (horaires, organisation, missions, objectifs...), avant fin mars pour pouvoir embrayer rapidement sur la mise en place et l'organisation matérielle.

La Responsable de Pôle rappelle qu'un agent en télétravail est astreint à faire le nombre d'heures correspondant à une journée de son module horaire (soit 7h42 pour les agents à 38h30 sur 5 jours) chez lui. Il n'est donc pas possible, d'après la Responsable, de faire plus ou moins d'heures pendant cette journée contrairement au bureau.

La convention de Télé-Travail proposée sera individuelle.

### **Point sur la prime PAS**

La Responsable de Pôle rappelle que la prime PAS concerne les agents ayant participé de façon active à la mise en place du prélèvement à la source.

Ainsi sur notre département cette prime a concerné 19 agents en Direction, 41 agents en SIP, 46 agents en SIE et SIPIE, 59 agents en trésorerie à la suite d'une liste nominative transmise par les chefs de service à la Direction.

Cependant 3 agents (1 en SIP et 2 en SIE) n'avaient pas pu bénéficier de cette prime à tort, la Responsable de Pôle précise donc que la régularisation aura lieu sur la paie d'avril.

## Géographie revisitée

La Présidente précise que rien n'est encore remonté à la Direction Générale pour la DDFIP 43. La date prévisionnelle était le 15 février et aucune autre date de remplacement n'a été convenue. Pour elle, dire que les trésoreries fermeront au profit de services facturiers est un raccourci inexact. Elle précise que son désir n'est pas de tout bousculer et que la date de 2022 n'est pas une date limite.

Elle affirme que les choses et les chemins ne sont pas figés et qu'il n'y a pour le moment que des axes de réflexion. Il s'agit en premier lieu d'une réorganisation des métiers. Cela donnera une vision pluriannuelle, ce qui est souhaitable, selon elle, pour les agents, les représentants des personnels et les élus locaux.

La Présidente explique que d'une part il y a des missions où les agents rendent "service" aux usagers et aux collectivités et d'autre part des "tâches plus industrielles". Tous les services sont concernés tels les SIP, les SIE et les Trésoreries. Il y a des lignes directrices (des services avec au maximum 50 Equivalents Temps plein et une proximité physique de conseil aux élus...) mais, pour elle, tout n'est pas arrêté et un Département n'en vaut pas un autre.

Elle se dit étonnée que d'autres départements aient pu communiquer notamment sur des données chiffrées en terme de personnels car elle dit n'avoir reçu aucune donnée. Les élus **Solidaires Finances Publiques 43** lui indiquent qu'il serait déjà question d'une suppression de 11 à 15% des effectifs sur 3 ans.

S'agissant des Agences comptables, la Présidente affirme qu'il n'y a eu encore aucune candidature pour le Département. Les élus **Solidaires Finances Publiques 43** en profitent pour évoquer le courrier envoyé aux collectivités et signé par le Ministre leur conseillant vivement de candidater en leur précisant que du matériel informatique leur sera fourni. Au vu des termes même employés il s'agit d'une invitation insistante! La Présidente n'étant pas étonnée, il apparaît certain qu'elle avait eu vent de ce courrier mais ne souhaitait vraisemblablement pas aborder le sujet.

Malgré les multiples demandes des organisations syndicales tout au long de cette instance, la Présidente n'a pas donné d'informations précises sur les réorganisations et la géographie revisitée. Il semblerait que des éléments nouveaux arrivent d'ici l'été.

Cependant, s'agissant de la spécialisation hospitalière (concernant uniquement les hôpitaux et non les maisons de retraite) il se pourrait que du nouveau intervienne courant 2020 plutôt vers septembre pour coller au mouvement de mutations.

Enfin, concernant les autres réorganisations, telles les fermetures de postes, pour elle, il n'y aurait rien de plus en 2020 qui est une année d'élections.

Les représentants des personnels rappellent que 3 trésoreries ont vu leur fermeture annulée au 1er janvier 2019 par décision venue de plus haut et appellent l'attention de la Direction sur les conditions de travail des personnels en place.

### **Bilan entretien professionnel 2018**

En 2018, seul 7 agents ont eu recours à l'autorité hiérarchique suite aux entretiens professionnels( 1A, 4B, 1B Géomètre, 1C) ; 4 ont été évoqués en CAPL et 1 seul a eu recours à la CAPN.

Les élus **Solidaires Finances Publiques 43** insistent encore une fois sur le fait qu'en l'absence de réduction ou de majoration, ce seront le tableau synoptique et l'appréciation générale qui auront un impact direct dans un avenir proche sur notre rémunération mensuelle avec la mise en place du RIFSEEP. Nous dénonçons également auprès de la Direction le fait que les agents ne sont pas guidés pour émettre un recours notamment avec des formulaires difficiles d'accès.

Les élus **Solidaires Finances Publiques 43** sont comme à leur habitude à vos côtés en période d'entretien professionnel , alors n'hésitez pas à nous contacter ne serait-ce que pour vérifier la signification d'un terme dans l'appréciation générale.

### **Dotation globale de fonctionnement 2019**

Cette année encore la Responsable de Pôle nous informe que la la dotation globale de fonctionnement allouée à la DDFIP 43 a diminué.

Pour le moment, la Direction "s'en sort" car les coups d'affranchissement ont beaucoup diminué par le recours à des centres éditiques qui ne refacturent pas les frais , mais qu'en sera-t-il quand cette "bienveillance" prendra fin?

Les organisations syndicales demandent à donner un avis sur la dotation. Comme s'agissant de la Campagne déclarative, la Présidente du CTL leur oppose un refus avec un rappel de la réponse de la Centrale. De la même façon, les représentants des personnels émettent une proposition intersyndicale dans le sens où les dotations allouées à la DDFIP43 sont bien insuffisantes pour son fonctionnement.

Par ailleurs, la Présidente nous annonce que les travaux de la préfecture devraient se terminer à la fin du 1<sup>er</sup> semestre (comme évoqué au CHSCT du 19 décembre 2018), les collègues de la DIRECCTE et de l'ONACVG pourront prochainement réintégrer leurs services.

S'agissant du déménagement de la Trésorerie du Puy Ville dans les locaux de la DDFIP, des plans seront proposés aux représentants en CHSCT. Le problème de stationnement n'est pas encore réglé sachant que des situations prioritaires seront prises en compte.

### **Bilan formation professionnelle 2018 et perspectives 2019**

Sur le département, 1429 stagiaires ont bénéficié de 1739,8 jours de formation en 2018. Comparé à l'année 2017, cela représente une baisse du nombre moyen de jours de formation de 12,9 %.

En 2018, 315 agents ont bénéficié d'au moins une formation.

Deux éléments sont à mettre en évidence : un développement de l'offre de e-formation ( les e formations SIRHIUS et Prélèvement à la source ont été suivies massivement) et une mise en

place de parcours de formation assez dense pour les agents en mobilité fonctionnelle (passage d'une filière à une autre) et des cadres bénéficiant d'une promotion.

S'agissant des e-formations, les élus **Solidaires Finances Publiques 43** relèvent que nombre d'agents ne vont pas jusqu'au bout malgré leur inscription.

Plusieurs causes à cela: une incompréhension pour la validation finale, un manque de temps pour suivre cette e-formation car beaucoup d'agents la font sur leur poste de travail tout en effectuant leurs tâches (accueil, téléphone etc.) ou une seule partie de la e-formation s'adresse réellement à l'agent.

La Responsable de Pôle rappelle qu'il est notamment possible de mettre à disposition une salle et un poste de travail dédié pour suivre une e-formation et que l'agent peut poser une absence dans SIRHIUS-RH pour formation professionnelle.

### ***Questions diverses***

Les organisations syndicales ont mis l'accent sur le problème des ascenseurs et notamment de celui du site de Terrasson qui est souvent hors service ces derniers mois. Après vérification, le problème est bien été remonté à l'ascensoriste qui interviendra.

### **Les élus Solidaires Finances Publiques 43 en CTL**

PONS Guillaume / GABRIEL Frédéric / CANTAT Stéphanie

SOYEZ Noémie-Lucie / DUCROQUET Angélique / DO CARMO Jean-Louis

DELORME Marie-Claude / CHAVARIN Franck / ROCHEDIX Raphaël Experts